



Arnaud GARCIA
MAITRE EN DROIT
NOTAIRE ASSOCIE
Successeur de Me Bernard DERVIEUX

Arnaud GARCIA
Soizic GRIVOLAS-BOUDOUARD
Anne FAYET
NOTAIRES ASSOCIES

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN
OFFICE NOTARIAL

Etudes fermées le Samedi

SIERGE SOCIAL
32, QUAI DE LORRAINE
11590 SALLELES D'AUDE
Tél : 04 68 46 92 10
Télécopieur : 04 68 46 89 70

Dossier suivi par
Delphine DURAND
delphinedurand.11060@notaires.fr

SAS HECTARE / BREW Richard et Paula
BUREAUX ANNEXES PERMANENTS 028359 /AG /DD /

11200 CANET D'AUDE
Tél : 04 68 43 81 47
Télécopieur : 04 68 43 87 26

11120 BIZE-MINERVOIS
Tél : 04 68 46 10 10
Télécopieur : 04 68 46 10 78

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud GARCIA Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Arnaud GARCIA, Soizic GRIVOLAS-BOUDOUARD, Anne FAYET, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial sis à SALLELES D'AUDE », le 1er mars 2024 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Clos des Chanterelles 251 rue du Romarin, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Richard Michael **BREW**, pilote, et Madame Paula **HOWARTH**, infirmière, demeurant ensemble à B92 OBS SOLIHULL (ROYAUME-UNI) 71 Meriden Road, Hampton in Arden, West Midlands.

Monsieur est né à STONE, STAFFORDSHIRE (ROYAUME-UNI), le 10 janvier 1973, Madame est née à LIVERPOOL (ROYAUME-UNI), le 17 mars 1966.

Quotités acquises :

Monsieur Richard **BREW** et Madame Paula **HOWARTH** font acquisition de la manière suivante :

Monsieur Richard **BREW** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Madame Paula **HOWARTH** acquiert la pleine propriété indivise à concurrence de moitié.

IDENTIFICATION DES BIENS

Désignation

A SALLELES-D'AUDE (AUDE) 11590 11 Impasse de la figuerasse,
Un terrain à bâtir viabilisé,
Portant le numéro un (1) du lotissement dénommé Au temps des Coquelicots.

32, Quai de Lorraine – 11590 SALLELES d'AUDE
téléphone : 04.68.46.92.10 – télécopie : 04.68.46.89.70
E-mail : arnaudgarcia@notaires.fr

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	505	Avenue du Stade	00 ha 00 a 57 ca
AP	524	Avenue du Stade	00 ha 09 a 94 ca

Total surface : 00 ha 10 a 51 ca

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE en date du 21 juillet 2021, portant le numéro PA 011 369 21 0 0001, suivi d'un premier permis d'aménager modificatif délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE sous le N° PA 011 369 21 0 0001 M01 en date du 15 Mars 2022 et d'un second permis d'aménager modificatif délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE sous le N° PA 011 369 21 0 0001 M02 en date du 9 Août 2022.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître Arnaud GARCIA notaire à SALLELES D'AUDE, le 28 octobre 2022, et est en cours de publication au service de la publicité foncière de CARCASSONNE.

L'ACQUEREUR est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de toute location ou occupation et de tous encombrements quelconques.

Le terrain objet des présentes étant situé dans le périmètre du lotissement dénommé **AU TEMPS DES COQUELICOTS**, l'**ACQUEREUR** reconnaît qu'il devra supporter toutes les nuisances relatives aux travaux d'aménagement du lotissement et aux travaux de construction sur les lots du lotissement, le tout sans pouvoir exercer aucun recours.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (99.900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

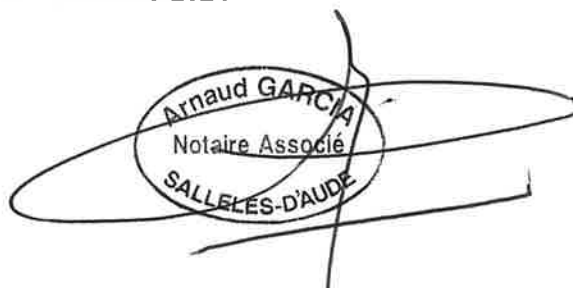
L'acquisition par le **VENDEUR** n'a pas ouvert de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, mais, ce dernier entrant dans le champ d'application de l'article 256 A du Code général des impôts et compte tenu des dispositions de l'article 268 du même Code, la cession est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE EUROS (9.230,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (90.670,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SALLELES D'AUDE (Aude)
LE 1ER MARS 2024

A circular notary stamp for Arnaud Garcia, Notaire Associé, Salleles-d'Aude. The stamp is crossed out with a large, loopy handwritten signature.